

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/02/2013

Numéro de FTS : 349-001.3

Date de révision : 06/15/2015

Révision No : 2

Opalescence® Office Activator

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : 2F/71195
Nom du produit : Opalescence® Office Activator
Description du produit : Activateur de gel de peroxyde d'hydrogène, Part 2 de 2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Gel de blanchiment dentaire professionnel, Part 2 de 2

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan UT 84095

Distributeur

Ultradent Products GmbH
 Am Westhover Berg 30
 51149 Cologne Germany
 Email : infoDE@ultradent.com
Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300
(INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.
 Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux pour la santé.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Santé : Non Classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC : Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux pour la santé.

R & S déclaration (s) : 058618VG : Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux pour la santé.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Déclaration(s) de précaution

Prévention

: P280 : Porter des gains protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.
 : P305 : SI DANS LES YEUX :
 P351 : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.
 P337 + P313 : Si une irritation oculaire persiste : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.
 P302 + P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et savon.
 P332 + P313 : Si une irritation cutanée apparaît : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.
 : P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
 : P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

Réponse

Stockage

Elimination

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates : Aucune

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/02/2013

Numéro de FTS : 349-001.3

Date de révision : 06/15/2015

Révision No : 2

Opalescence® Office Activator

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate de Potassium	7757-79-1	231-818-8	< 5	O, Xi ; R36/37/38 ; R22	Sol. Oxyd., Cat. 2 ; Ir. Peau, Cat. 2 ; Irr. Yeux, Cat. 2 ; H272 ; H315 ; H319
Acide Poly acrylique	9003-01-4	N/A	< 5	Xi ; R36/37/38	Non Classifié
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	< 3	C ; R34	Corr. Peau, Cat. 1A ; H314

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux

: Maintenir les paupières ouvertes et rincer les yeux à grande eau pendant au moins 5 minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Pour la peau

: Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

En cas d'ingestion

: En cas d'ingestion de petites quantités, le produit n'est pas nocif, autrement consulter un médecin.

En cas d'inhalation

: Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce produit ne présente pas de risque d'inhalation. Transporter à l'air frais. En cas d'exposition excessive à des poussières ou de vapeurs, transporter à l'air libre et obtenir des soins médicaux si une toux ou d'autres symptômes se développent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux

: Peut provoquer une irritation modérée pour les yeux.

Peau

: Peut provoquer une légère irritation de la peau.

Ingestion

: Aucun attendu pour ce produit.

Inhalation

: Aucun attendu pour ce produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

: Non Applicable

SECTION 5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

: Aucun connu.

Risques d'explosion

: Non déterminé

Explosion de feu

: Non déterminé

Sensible aux décharges statiques

: Non déterminé

Sensibilité aux chocs

: Non déterminé

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie

: Général : Evacuer tout le personnel; utiliser l'équipement de protection contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit concerné est en feu.

Equipement de lutte contre l'incendie

: Jet d'eau uniquement.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/02/2013

Numéro de FTS : 349-001.3

Date de révision : 06/15/2015

Révision No : 2

Opalescence® Office Activator

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement : Essuyer avec un chiffon, du savon et de l'eau.

Ecoulement important : Absorber avec un matériau inerte (sable mouillé ou cendre par ex.), puis placer dans un container de déchets chimiques.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Non Applicable

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures générales : Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Manipulation : Utiliser un équipement de protection approprié.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Gel de blanchiment dentaire professionnel, Part 2 de 2

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection respiratoire : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler les concentrations atmosphériques.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Gel

Couleur : Rouge

Odeur : Inodore ou sans odeur caractéristique

Solubilité dans l'eau : Partiellement soluble.

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non Déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si conservé et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter les bases fortes, des métaux. Excès de chaleur, l'exposition à l'air humide ou eau.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Caustiques forts, la plupart des métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/02/2013

Numéro de FTS : 349-001.3

Date de révision : 06/15/2015

Révision No : 2

Opalescence® Office Activator

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aigu

Notes : Dispositif biocompatible lorsqu'il est utilisé selon les directives des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité : Non déterminé

Toxicité aquatique (Aigue)

LC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 48 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non disponible

SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : N / A

14.2. UN Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Marchandise non dangereuse

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de danger : N / A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : N / A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : Marchandise non dangereuse

RID – rail : Marchandise non dangereuse

IMDG – mer : Marchandise non dangereuse

IATA – air : Marchandise non dangereuse

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au code IBC

Transport en vrac : Marchandise non dangereuse

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange RoHS : Se référer à la directive 1223/2009 sur les cosmétiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

Informations complémentaires : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux pour le transport

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou : R22 : Nocif si ingéré.

déclarations H (nombre et texte) R34: Provoque des brûlures.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/02/2013

Numéro de FTS : 349-001.3

Date de révision : 06/15/2015

Révision No : 2

Opalescence® Office Activator

complet)

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Irr. Yeux, Cat. 2 : irritation oculaire, Catégorie 2

Sol. Oxyd., Cat 2 : Solides comburants, Catégorie 2

Corr. Peau, Cat. 1A : Corrosif pour la peau, Catégorie 1A

Irr. Peau, Cat 2 : Irritation de la peau, catégorie 2

H272 : Peut intensifier un incendie : oxydant.

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H314 : Provoque de graves brûlures cutanées et des dommages oculaires.

H315 : Provoque l'irritation cutanée.

H319 : Provoque de sérieuses irritations oculaires.

Préparé par:

Résumé de révision

Anu Kattoju

: Cette fiche remplace la fiche du 26/02/2015. Les modifications sont les suivantes : **section 1** : UTILISATION GENERALE. **Section 2** :

GENERALITES EN CAS D'URGENCE - SOINS IMMEDIATS

Section 3 : poids %. **Section 4** : YEUX, INGESTION, NOTES AU

MEDECIN, SIGNES ET SYMPTOMES DE SUREXPOSITION

(INGESTION, INHALATION, PEAU). **Section 5** : RISQUES

D'EXPLOSION, MOYEN D'EXTINCTION, EXPLOSION DE FEU,

EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE , PROCEDURE

DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE, RISQUE

GENERAL, PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX,

SENSIBLE À LA DÉCHARGE STATIQUE, SENSIBILITÉ AUX

CHOCS. **Section 6** : PROCEDURES GENERALES. **Section 7** :

DUREE DE VIE, STOCKAGE. **Section 8** : EQUIPEMENT DE

PROTECTION INDIVIDUEL - RESPIRATOIRE. **Section 9** :

POURCENTAGE DE VOLATIBILITE. **Section 10** : PRODUITS DE

DECOMPOSITION DANGEREUX, POLYMERISATION

DANGEREUSE, STABLE. **Section 11** : AIGUE. **Section 12** :

CONSÉQUENCES CHIMIQUES, DISTRIBUTION,

BIOACCUMULATION / ACCUMULATION, TOXICITE

AQUATIQUE (AIGUE) LC₅₀ 96 HEURES, EC₅₀ 48 HEURES, EC₅₀ 96

HEURES. SECTION 12 : Information écologique. **Section 14** : AIR

(ICAO/IATA) (DISPOSITIONS PARTICULIERES), PAR ROUTE ET

RAIL (ADR/RID) (NOM PROPRE D'EXPEDITION, NUMERO UN,

GROUPE D'EMBALLAGE), MARITIME (OMI/IMDG)

(DISPOSITIONS PARTICULIERES), PAR ROUTE ET RAIL (GB

uniquement)(CDG) - DISPOSITIONS PARTICULIERES SECTION

14 : information de transport.. **Section 15** : RoHS SECTION 15 :

information concernant la réglementation. **Section 16** :

DECLARATIONS GENERALES

Déclarations générales

Responsabilité du fabricant

: N / A = Non applicable

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes.

Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/02/2013

Numéro de FTS : 350-001.6

Date de révision : 21/07/2015

Révision No : 6

Opalescence® Office Gel

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : 2^E/71194

Nom du produit : Opalescence ® Office Gel

Description du produit : Gel de peroxyde d'hydrogène, part 1 de 2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Gel de blanchiment dentaire professionnel , part 1 de 2

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Ultradent Products, Inc.
505 W. 10200 S.
South Jordan UT 84095

Distributeur

Ultradent Products GmbH
Am Westhoyer Berg 30
51149 Cologne Germany
Email : infoDE@ultradent.com
Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300

(INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

Symboles de Danger

: Xi

Phrases R

: R36

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Santé

: Irritation des yeux, Catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC

Pictogramme (s) de danger

: Xi



Irritant

R & S déclaration (s)

: R36: Irritant pour les yeux.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme (s) de danger :



Point d'exclamation

Mot d'avertissement

: DANGER

Mention (S) de danger

: H319 : Provoquer de graves irritations oculaires.

Déclaration(s) de précaution

Prévention

: P280 : Porter des gants protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

Réponse

: P305 : SI DANS LES YEUX :

P351 : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.

P337+P313 : Si une irritation oculaire persiste : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.

P302+352 : SI SUR LA PEAU : Rincer à grande eau et au savon.

Stockage

: P273: Eviter le rejet dans l'environnement.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/02/2013

Numéro de FTS : 350-001.6

Date de révision : 21/07/2015

Révision No : 6

Opalescence® Office Gel

Elimination : P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates : Aucune

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Peroxyde d'Hydrogène	7722-84-1	231-765-0	< 8	Xi; R36	Irr. Yeux, Cat. 2 ; H319
Fluorure de sodium	007681-49-4	231-667-8	0,25	T, Xi; R25; R32; R36/38	Irr. Yeux, Cat. 2 ; Irr. Peau, Cat. 2 ; Tox. Aigüe (O), CAT 3 ; H301 ; EUH032 ; H315 ; H319

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 mn. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Pour la peau

: Laver avec de l'eau et du savon.

En cas d'ingestion

: En cas d'ingestion en petite quantité, le produit est inoffensif, autrement, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

: Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce produit ne présente pas de risque d'inhalation. Transporter à l'air frais. En cas d'exposition excessive à des poussières ou de vapeurs, transporter à l'air libre et obtenir des soins médicaux si une toux ou d'autres symptômes se développent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux

: Irritant pour les yeux.

Peau

: Peut causer une irritation modérée de la peau.

Ingestion

: Peut être nocif en cas d'ingestion en grande quantité.

Inhalation

: Aucun attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

: Non applicable

5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'explosion

: Aucun connu.

Explosion de feu

: Non déterminé

Sensible aux décharges statiques

: Non déterminé

Sensibilité aux chocs

: Non déterminé

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/02/2013

Numéro de FTS : 350-001.6

Date de révision : 21/07/2015

Révision No : 6

Opalescence® Office Gel

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie : Général : Evacuer tout le personnel; utiliser l'équipement de protection contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit concerné est en feu.

Technique de protection incendie : Jet d'eau uniquement.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement : Essuyer avec un chiffon, du savon et de l'eau.

Ecoulement important : Absorber avec un matériau inerte (sable ou cendre), puis placer dans un container à déchets chimiques

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Se référer aux sections 4, 5 et 7

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures générales : Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Manipulation : Utiliser un équipement de protection approprié.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Gel de blanchiment dentaire professionnel , Part 1 de 2

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection respiratoire : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler les concentrations atmosphériques.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Gel translucide

Couleur : Blanc glacé

Odeur : inodore ou sans odeur caractéristique

Solubilité dans l'eau : Partiellement soluble dans l'eau

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si conservé et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter les bases fortes, des métaux. Excès de chaleur, l'exposition à l'air humide ou eau.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/02/2013

Numéro de FTS : 350-001.6

Date de révision : 21/07/2015

Révision No : 6

Opalescence® Office Gel

10.5. Matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles : caustiques forts, la plupart des métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu.

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

AIGU

Notes : Ce produit répond au profil toxicologique requis pour les cosmétiques par la réglementation cosmétique de l'UE, règlement (CE) N ° 1223/2009

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité : Non Déterminée

Toxicité aquatique (Aigue) : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

LC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 48 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non disponible

SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : N / A

14.2. UN Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Marchandise non dangereuse

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : N / A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : N / A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : Marchandise non dangereuse

RID – rail : Marchandise non dangereuse

IMDG – mer : Marchandise non dangereuse

IATA – air : Marchandise non dangereuse

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport en Vrac : Marchandise non dangereuse

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/02/2013

Numéro de FTS : 350-001.6

Date de révision : 21/07/2015

Révision No : 6

Opalescence® Office Gel

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la réglementation 1223/2009 sur les cosmétiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

Information additionnelle : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux pour le transport

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou positions H (nombre et texte complet) : R25: Toxique en cas d'ingestion.
R32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
Tox. Aigüe (O), CAT 3 : Toxicité aigüe (Orale), Catégorie 3
Irr. Yeux, Cat. 2 : Irritation des yeux, catégorie 2
Irr. Peau, Cat. 2 : Irritation de la peau, Catégorie 2
EUH032 : Le contact avec les acides libère des gaz très toxiques.
H301 : Toxique si ingéré.
H315 : Provoque l'irritation de la peau.
H319 : Provoque de graves irritations oculaires.

Préparé par:

Résumé de révision

Anu Kattoju
: Cette fiche remplace la fiche du 26/08/2015. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : UTILISATION GENERALE. **Section 2** : GENERALITES EN CAS D'URGENCE - SOINS IMMEDIATS. **Section 3** : Poids % **Section 4** : YEUX, INGESTION, SIGNES ET SYMPTOMES DE SUREXPOSITION (PEAU), PEAU. **Section 7** : . **Section 8** : Equipement de protection INDIVIDUELLE, RESPIRATOIRE. **Section 10** : POLIMERISATION DANGEREUSE, STABLE. **Section 11** : AIGUE (ORALE LD₅₀ (rat), INHALATION LD₅₀ (rat). **Section 14** : MARITIME (OMI/IMDG) POLLUANT MARIN N° 1 **Section 15** : SECTION 15 : Information réglementaires. **Section 16** : DECLARATIONS GENERALES.

Déclarations générales

Responsabilité du fabricant

: N / A = Non applicable
: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE



Date d'émission : 14/02/2013
 Numéro de FTS : 351-001.2
 Date de révision : 8/11/2013
 Révision N° : 1

Opalescence®Office Mixed

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT: Opalescence®Office Mixed

DESCRIPTION DU PRODUIT: Gel de peroxyde d'hydrogène. Mélange prêt à l'emploi

CODE PRODUIT/ REFERENCE: 2E/71194, 2F/71195

FABRICANT

Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan UT 84095

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (24h /24)

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD): (800) 424 - 9300
(INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

2. COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

Nom chimique	CAS	EINECS	Classification	poids %
Peroxyde d'hydrogène	007722-84-1	231-765-0	Xi ; R36	<8
Glycérine	56-81-5	200-289-5	Xi ; R36/38	<60
Fluorure de sodium	007681-49-4	231-667-8	T, Xi ; R25, R32 R36/38,	0.25
Nitrate de Potassium	7757-79-1	231-818-8	O, Xi ; R36/37/38, R22	<1

(Le texte complet des phrases "R" se trouve au paragraphe 16)

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

DESIGNATION DES RISQUES

"Xi" – Irritant

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

GENERALITES EN CAS D'URGENCE

APPARENCE PHYSIQUE: Gel.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

YEUX : Irritant pour les yeux.

PEAU : Peut entraîner une irritation de la peau.

INGESTION : Peut être toxique si ingéré en grande quantité.

INHALATION : Non prévu pour ce produit.

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiats.

PEAU : Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

INGESTION : Si ingestion, rincer la bouche avec de l'eau, NE PAS provoquer de vomissement. Donner un verre d'eau ou de lait à la victime. Contacter un médecin ou un centre anti-poison immédiatement. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

INHALATION : Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce produit ne présente pas de risque d'inhalation. En cas d'exposition excessive à des poussières ou de vapeurs, transporter à l'air libre et obtenir des soins médicaux si une toux ou d'autres symptômes se développent.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE



Date d'émission : 14/02/2013
 Numéro de FTS : 351-001.2
 Date de révision : 8/11/2013
 Révision N° : 1

Opalescence®Office Mixed

5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

PROEDURES POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Général : Evacuer tout le personnel, utiliser l'équipement de protection de lutte contre les incendies. Utiliser les appareils de respiration indépendants lorsque le produit concerné est en feu.

EQUIPEMENT POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Jet d'eau uniquement.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

PETITS ECOULEMENTS : Essuyer avec un chiffon du savon et de l'eau

ECOULEMENTS IMPORTANTS : Absorbent l'écoulement avec un matériau inerte (par exemple sable sec ou terre), puis placer dans un conteneur pour déchets chimiques.

PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

ECOULEMENTS DANS L'EAU : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux cours d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PROCEDURES GENERALES : Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

MANIPULATION : Utiliser un équipement de protection approprié.

STOCKAGE : Température ambiante

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

EQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

YEUX ET VISAGE : Utiliser des lunettes de protection.

PEAU : S36: Porter un vêtement de protection approprié.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Gel.

ODEUR : Inodore ou sans odeur caractéristique

COULEUR : Rouge

SOLUBILITE DANS L'EAU : Partiellement soluble dans l'eau.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable si entreposé et manipulé dans les conditions recommandées.

POLYMÉRISATION : Non applicable

CONDITIONS À ÉVITER : Eviter les bases fortes, les métaux, les excès de chaleur, les expositions à l'air humide ou à l'eau.

MATERIAUX INCOMPATIBLES : Les caustiques forts, la plupart des métaux.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

EFFETS SUR LES YEUX : Irritant pour les yeux

EFFETS SUR LA PEAU : Peut provoquer une irritation cutanée.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

DONNÉES ENVIRONNEMENTALE : Non disponible

INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES : Non encore déterminées

13. CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

METHODE D'ELIMINATION : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

PAR ROUTE ET RAIL (ADR/RID)

CLASSE: non classé

AIR (ICAO/IATA) :

CLASSE: non classé

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE



Date d'émission : 14/02/2013
 Numéro de FTS : 351-001.2
 Date de révision : 8/11/2013
 Révision N° : 1

Opalescence®Office Mixed

**MARITIME (OMI/IMDG) (Organisation Maritime Internationale/Marchandises Dangereuses
 Maritimes Internationales)**

CLASSE: non classé

15. INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

COMMUNAUTE EUROPEENNE

SYMBOLE D'ETIQUETAGE ET CLASSIFICATION POUR LA CEE



"Xi" - Irritant
 R36/38 : irritant pour les yeux et la peau.

COMMENTAIRES : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux pour le transport

16. AUTRES INFORMATIONS

PHRASES "R" APPROPRIEES : R36 : Irritant pour les yeux
 R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
 R25 : Toxique si ingéré.
 R32 : Le contact avec les acides libère des gaz toxiques.
 R36/37/38 : Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.
 R22 : Nocif si ingéré.

PREPARE PAR : Anu Kattoju

RESUME DE REVISION : Cette fiche remplace la fiche du 14/02/2013. Les modifications sont les suivantes : **section 1** : **Section 3** : EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE – INGESTION **Section 3** : poids%. **Section 4** : INGESTION.

DENEGATION DE RESPONSABILITE DE LA PART DU FABRICANT : POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.